



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 23 - FEVRIER 2013**

# SOMMAIRE

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Décision - Délégations de signature en matière d'achats - 7 février 2013	1
Décision - Délégations de signature en matière de dépenses et de recettes - 7 février 2013	6
Décision - Délégations de signature en matière d'enseignement - conventions - 7 février 2013	19
Décision - Délégations de signature en matière de réponses à des appels à concurrence - 7 février 2013	22
Décision - Délégations de signature en matière de ressources humaines - 7 février 2013	25
Décision - Délégations de signature en matière spécifiques - 7 février 2013	30

## **Direction interrégionale des douanes d'île de France**

Arrêté N °2013032-0008 - Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France, en matière d'ordonnancement secondaire.	35
---	----

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2012272-0169 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. AYINA AKILOTAN, M. BIARD, C. BLONDET, M. GAMRACY, P. LAILLE, N. SEILLIER, C. SORIVELLE	38
Arrêté N °2012272-0170 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Stéphanie FORET, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du SIP du 18e arrondissement Grandes Carrières Sud	40
Arrêté N °2012272-0171 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Jean- Yves ISTRIA, administrateur des finances publiques adjoint	42
Arrêté N °2012272-0172 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à J. PECHA, A. BONNAL, R. CELANTE	44
Arrêté N °2013002-0012 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. DOUIS, administrateur des finances publiques	48
Arrêté N °2013032-0007 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Denis MICHEL, responsable du SIE de Paris 8e Roule Hoche	51

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Décision - Décision portant Subdélégation de signature de la directrice régionale et Interdépartementale de l'Alimentation et de la Forêt d'Ile- de- France (FRANCE AGRIMER)	53
--	----

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

Décision - décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique	56
---	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière d'achats -  
7 février 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le code de marchés publics ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à M. Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT et les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à M. Bernard RAMANANTSOA, Directeur général d'HEC Paris, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MOREAU, Secrétaire général d'HEC Paris, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 3**

De donner délégation de signature à M. Yves REDONDO, Directeur des achats, à effet de signer tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 90.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHEVRET, Directeur adjoint des achats, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 4

De donner délégation de signature à M. Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT et tous les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 90.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 5

De donner délégation de signature à Mme Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 15.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claude COILLARD-CHABIR, Responsable du service contentieux privé, appui juridique aux chambres de commerce et d'industrie départementales, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 15.000 € HT ;
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT ;

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
<b>Chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	Odie JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines		
Laurent TRILLES (à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2013)	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

<b>Directions rattachées à la direction générale</b>			
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication	Karine MICHEL	Directeur adjoint
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michel DELAMAIRE	Directeur chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Thierry LAURENT et Jean-François MAZALTARINE	Directeurs adjoints
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
<b>Directions générales adjointes et directions rattachées</b>			
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT	Secrétaire général de la DGA-ERF
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Richard SKRZYPCZAK	Directeur adjoint du DGA-ERF
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Rémy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au directeur
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
<b>Ecoles</b>			
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable département finances, contrôle, logistique informatique achats
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Responsable administration, finances, achats, informatique et contrôle interne
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général du CFI

Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA		
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V		
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		

Sauf exception mentionnée dans le tableau ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 7 février 2013

  
 Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
dépenses et de recettes - 7 février 2013

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

**Décide**

### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Guilaine CLAVAUD CHAMPALIER	Responsable de la vie institutionnelle et de l'administration générale	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES <i>(à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013)</i>	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ  Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD  Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF : tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT  Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous

### Directions rattachées à la direction générale

Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n° 1110 CF : C440
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Michel DELAMAIRE	Directeur chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Thierry LAURENT Jean-François MAZALTARINE	Directeurs adjoints	Sociétés n°: * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRI BATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication	Karine MICHEL	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous

### Directions générales adjointes

Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  • 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOPI)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179

Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Yan de LESTANG  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC  Directeur délégué  Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Michèle BOUYSSI-RUCH	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement : GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER  Jean-Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous  * 1900 - 2900  * 1500 - 1510 CF : tous  * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC  Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE

Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier Magasinier Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD- CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel Brevinon  Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous  * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous  Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET- BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement : GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF 4FEN,4F71,4F72,4F7 3
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F8 4,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F3 4,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Gerald PENNEGUES		Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53, 4F54

Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN Huguette PALADE	Secrétaire général Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Pierre ERNESTY	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Pierre ERNESTY	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA			Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Sociétés n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Isabelle FRAPPI	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frederick MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Michel PERRON	Sous-directeur responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Guilaine CLAUD CHAMPALIER	Responsable de la vie institutionnelle et de l'administration générale	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ  Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD  Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF : tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT  Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Michel DELAMAIRE	Directeur chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Thierry LAURENT  Jean-François MAZALTARINE	Directeur adjoint  Directeur adjoint	Sociétés n°: * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411



NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication	Karine MICHEL	Directeur adjoint	Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous

Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  * 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A21; 4A22, 4A24
Jacques -Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n° 2010 CF : 4A16 – 4A28
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n° 2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n° 2150 CF : tous

Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2160, 2162, 2172, 2180, 2181, 2182  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2150, 2151, 2171, 2179
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2111, 2112,2113,2114, 2115 2120,2130
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2117,2118, 2140,2165, 2183
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Yan de LESTANG Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC Directeur délégué Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Michèle BOUYSSI-RUCH	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement SAP Versailles GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF : tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS  Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation			Société n° 1130 CF 2H16 2H72

Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous  * 1900 - 2900  * 1500 - 1510 CF : tous  * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC  Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDÉRDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Magasinier Responsable de restaurant  Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel Brevinion Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous  * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45

Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous  Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement SAP Versailles GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement SAP Versailles GA = G01

### Ecoles

Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Gerald PENNEGUES		Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Didier DEGNY	Directeur délégué			Société n° 2300 CF : 4H01 4H05 4H07
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Responsable des relations entreprises			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
	Responsable Bachelor	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62

Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Gilbert TURCAN	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4O22 4O21
Odile TANGUY	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4O31 4O41 4O51 4O52 4O53 4O54 4O55 4O61 4O71
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Pierre ERNESTY	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Pierre ERNESTY	Secrétaire général Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA			Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Isabelle FRAPPI	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frederick MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

Sauf exception mentionnée dans les tableaux ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 07 février 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière  
d'enseignement - conventions - 7 février 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à M. Xavier CORNU, Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la DGA-ERF, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Richard SKRZYPCZAK, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2**

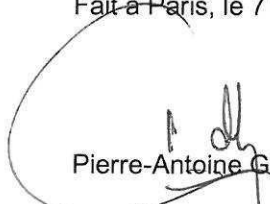
De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations ;
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, les filiales de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, les établissements du réseau consulaire, les chambres de commerce étrangères ;
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants ;
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général d'HEC Paris
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-Europe	Pierre KOCH	Secrétaire général de ESCP-Europe
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général de ESIEE
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général de NOVANCIA
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Responsable du département finances, contrôle, logistique informatique, achats de Gobelins
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint de TECOMAH
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général du CFI
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Tristan GILLOUARD	Secrétaire général du CFI Directeur du CFI
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Odile TANGUY	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique du CFA UPMC
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA		
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général de l'ITESCIA
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V		
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général de GESCIA
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales de la direction des relations internationales de l'enseignement

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 7 février 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
réponses à des appels à concurrence - 7 février  
2013

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

### Décide

De donner délégation de signature à effet de signer :

- les actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés dans les conditions définies ci-après et dans la limite de leur compétence :

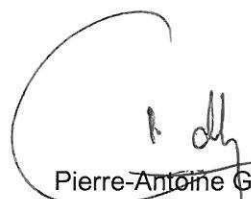
à M. Michel DELAMAIRE, directeur général délégué, sans plafond et en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires suivants :

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris	< 150.000 € HT
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES (à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2013)	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine	< 150.000 € HT
France MOROT-VILEDARNE	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis	< 150.000 € HT
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne	< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise	< 150.000 € HT
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	< 700.000 € HT
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale	< 700.000 € HT
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	< 700.000 € HT

NOM	FONCTION	Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
Jean-François MAZALTARINE	Directeur-adjoint chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Thierry LAURENT	Directeur-adjoint chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	< 150.000 € HT
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement de la recherche et de la formation	< 700.000 € HT
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	< 700.000 € HT
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	< 150.000 € HT
Dominique PERRIN	Directeur général d'ESIEE	< 150.000 € HT
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	< 150.000 € HT
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	< 150.000 € HT
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	< 150.000 € HT
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco	< 150.000 € HT
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	< 150.000 € HT
Bruno de MONTE	Directeur de Ferrandi	< 150.000 € HT
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	< 150.000 € HT
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	< 150.000 € HT
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	< 150.000 € HT
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	< 150.000 € HT
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	< 150.000 € HT
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	< 150.000 € HT
Jacques-Olivier HENON	Directeur de l'ITEDEC	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN	< 150.000 € HT
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien	< 150.000 € HT
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC	< 150.000 € HT

Sauf exception mentionnée dans le tableau ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 7 février 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière de  
ressources humaines - 7 février 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi du 10 décembre 1952 ;
- Vu le règlement intérieur du personnel de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile-de-France
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

#### **Décide :**

##### **ARTICLE 1**

De donner délégation de signature à Pierre TROUILLET, Directeur général, à effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement, à la gestion et à la mise à pied à titre conservatoire, des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

Sur proposition du Directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement, Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

#### **Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

##### **ARTICLE 2**

De donner délégation de signature à Philippe JACOB, Directeur général adjoint des ressources humaines, à effet de signer, pour l'ensemble des agents de la CCIR :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la CCIR ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité ;
- les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens ;
- les conventions de détachement ou de mise à disposition ;
- les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire ;
- les décisions individuelles concernant le Fonds Social ;

- les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage ;
- les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des CCI ;
- les décisions portant admission à la retraite ;
- les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la CCIP ;
- les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du RSAV au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance ;
- les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Eric de CHAMPSAVIN, Responsable de pôle, reçoit délégation de signature dans les mêmes termes.

### ARTICLE 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives aux agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
M. Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint chargé de l'administration générale		
M. Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Richard SKRZYPCZAK Michel REVERSAT	Directeur, adjoint au DGA – ERF Secrétaire général de la DGA – ERF
M. Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	
M. Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances
M. Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS	Directeur délégué, adjoint au DGA

### ARTICLE 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement et à la gestion des agents (stagiaires, titulaires, contractuels, à durée déterminée ou indéterminée, vacataires et stagiaires d'école) à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite ;

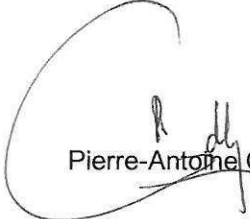
- les conventions de stage ;
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité ;

NOM	FONCTION	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Odile JARRY	Directeur Adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles – Yvelines		
Laurent TRILLES (à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2013)	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur Adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur Adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur Adjoint au DGDD
BERNARD CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur Adjoint au DGDD
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication	Karine MICHEL	Directeur adjoint
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mattieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques		
M. Michel DELAMAIRE	Directeur chargé des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Thierry LAURENT et M. Jean-François MAZALTARINE	Directeurs adjoints
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restaurant et pôle impression reprographie
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Céline DORS	Responsable du département pilotage et support de la filière
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales de l'enseignement	Marianne CONDE-SALAZAR	
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Directeur adjoint
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Véronique LABELLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur
Laurent TRILLES	Directeur de TECOMAH	Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco		
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX	Secrétaire général
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	Directeur adjoint chargé de l'administration générale
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI, responsable de la maison de l'apprentissage		
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA		
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général

Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V		
Frederick MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES		
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN		
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien		
Stéphane LE MEN	Directeur de l'INHAC		
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION	Directeur adjoint
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI	Directeur adjoint
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique		

Sauf exception mentionnée dans le tableau ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 7 février 2013



Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 07 Février 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégations de signature en matière  
spécifiques - 7 février 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 janvier 2013 ;

Sur proposition du Directeur général,

### **Décide**

#### **ARTICLE 1 – DELEGATION RELATIVE AUX ACCORDS D'INDEMNISATION DES ASSURANCES**

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Jeanne-Marie DUMON, Directeur, adjoint au Directeur général adjoint chargé de l'administration générale, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 2 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE IMMOBILIERE**

**1.** De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les actes suivants :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ;
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager;
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement ;
- déclarations fiscales en matière immobilière ;
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption ;
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier ;
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Pierre-Lionel BREVINION, Directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, dans les mêmes conditions.

**2.** De donner délégation de signature à Jean DESTRIBATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations inférieures à 30 jours ;

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Marie-Aude LE LANN-BLOMME, responsable du département exploitation dans les mêmes conditions.

**3.** De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Bourse, de Tocqueville, de Champerret et de Guyancourt, pour des occupations inférieures à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature à Thierry SERANE pour le pôle Bourse, à Olivier ROBERT pour les pôles Champerret et Guyancourt.

**ARTICLE 3 - DELEGATIONS DE SIGNATURE RELATIVES AUX ATTESTATIONS VISEES A L'ARTICLE R 3332-4-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE**

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les attestations délivrées à l'issue de la formation des exploitants de débits de boissons et prévues à l'article susvisé :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Mme Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines		
Laurent TRILLES (à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2013)	Directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ	Directeur adjoint au DGDD
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT	Directeur adjoint au DGDD
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental de la CCI Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD

**ARTICLE 4 - DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPOT LEGAL**

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGA-EMC
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Frédéric LEROUX	Adjoint au Directeur
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication	Karine MICHEL	Directeur adjoint

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement	
		NOM	FONCTION
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général
Edouard HUSSON	Directeur général d'ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général
Dominique PERRIN	Directeur général de l'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures		

#### ARTICLE 5 - DELEGATION RELATIVE A LA GESTION ET AU DEPOT DES MARQUES

De donner délégation de signature à Evelyne RIGODANZO, Directeur juridique, à effet de signer tout acte y compris les actes de procédure relatifs au dépôt et à la gestion des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Micheline FERRAN, Responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, dans les mêmes conditions.

#### ARTICLE 6 - DELEGATIONS RELATIVES AUX DOCUMENTS DU COMMERCE INTERNATIONAL

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

NOM	FONCTION
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes
Georges FISCHER	Directeur délégué réseaux et partenariat
Jean-Luc FERLANDE	Adjoint au directeur mission appui et conseil
Luc DARDAUD	Responsable du département FCE
Xavier FETTER	Responsable Ingénierie technique et réseaux
Christina VIERA	Responsable délivrance des formalités
Frédéric HENRI	Responsable réclamations ATA
Christèle LEMANAC'H	Conseiller en Formalités
Daniette JASEMIN	Conseiller en Formalités
Asnia BENYAHIA	Conseiller en Formalités
David MALEDON	Conseiller en Formalités
Audrey ALILI	Conseiller en Formalités
Emilie JOYEUX	Conseiller en Formalités
Nadjia PERRIN	Conseiller en Formalités
Romain DAUGERON	Conseiller en Formalités
Patricia FARESCOUR	Conseiller en Formalités
Raphaël GEORGIN	Conseiller en Formalités
Linda AGON	Conseiller en Formalités
Christine TISCHER	Conseiller en Formalités
Frédéric MOROT	Conseiller en Formalités
Mohamed REGGAD	Conseiller en Formalités
Cyrielle PONCY	Conseiller en Formalités
Isabelle PERROT	Conseiller en Formalités
Suzanne GOMEZ	Conseiller en Formalités
Olivier BARRET	Conseiller en Formalités
Jacques REYNAUD	Conseiller en Formalités
Karim BENTHAMI	Conseiller en Formalités

## **ARTICLE 7 - DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVES AUX DEMANDES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES**

De donner délégation de signature à Geoffroy SOULEZ, Directeur des services généraux, à effet de signer les demandes d'immatriculation de véhicules et la délivrance des cartes grises pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

## **ARTICLE 8 - DELEGATION EN MATIERE D'APPRENTISSAGE**

De donner délégation de signature à Michel DELAMAIRE, Directeur général délégué, Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Thierry LAURENT et à Jean-François MAZALTARINE, Directeurs adjoints de la Direction des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage dans les mêmes conditions.

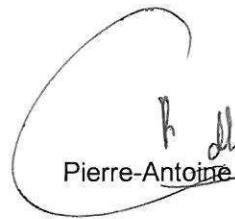
## **ARTICLE 9 - DELEGATIONS DE SIGNATURE DE CERTIFICATION CONFORME**

1. De donner délégation de signature à Jean DESTRIKATS, Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France.

2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT-LE METAYER, Directeur des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Sauf exception mentionnée dans le tableau ci-dessus, les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 7 février 2013



Pierre-Antoine GAILLY

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013032-0008**

**signé par Directeur interrégional des douanes d'Ile de France  
le 01 Février 2013**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de signature de  
Monsieur Philippe GALY, directeur  
interrégional des douanes d'Ile- de- France, en  
matière d'ordonnancement secondaire.



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Gérard QUESADA, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chargé de mission au PLI,
- Monsieur Jean-Louis TEIL, inspecteur régional de 1<sup>ère</sup> classe fonctionnel, secrétaire général de la direction interrégionale,

- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur, service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe, chef du service de la comptabilité,
- Madame Christine QUERET, contrôleur principale, adjointe au chef de service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,  
Madame Anne LAMY, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, chef du service technique automobile.

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

## **Article 2**

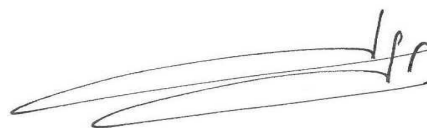
L'arrêté n° 2013011-0002 du 11 janvier 2013 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

## **Article 3**

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2013

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes  
d'Ile-de-France



Philippe GALY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012272-0169**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 28 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. AYINA AKILOTAN, M. BIARD, C. BLONDET, M. GAMRACY, P. LAILLE, N. SEILLIER, C. SORIVELLE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

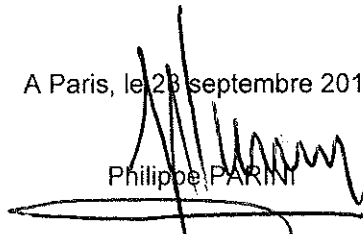
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros, aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions au **Pôle de Contrôle et d'Expertise du 8<sup>e</sup> Champs Elysées Europe Haussmann** dont les noms suivent :

M	AYINA AKILOTAN	MARTIAL
Mme	BIARD	MARIE
Mlle	BLONDET	CÉLINE
Mme	GAMRACY	MARTINE
M	LAILLE	PATRICK
Mlle	SEILLIER	NATHALIE
Mme	SORIVELLE	CHRISTINE

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du PCE du 8e et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

  
Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012272-0170**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 28 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Stéphanie FORET, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du SIP du 18<sup>e</sup> arrondissement Grandes Carrières Sud

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

### Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2010 portant création du service des impôts des particuliers de Paris 18ème Grandes Carrières Sud ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

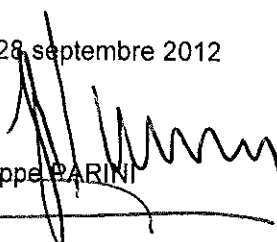
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie FORET**, Inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du **SIP du 18e arrondissement Grandes Carrières Sud**, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 3) statuer sur les demandes de prorogation du délai pour construire prévu aux IV et IV bis du A de l'article 1594-0 G du code général des impôts et au III de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Arrêté N°2012272-0170-08/02/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012272-0171**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 28 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Jean- Yves ISTRIA, administrateur des finances publiques adjoint



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

### Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean Yves ISTRIA**, Administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office sans limite et des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 150 000 euros ;
- 2) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 3) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du LPF, y compris au stade juridictionnel ;
- 4) signer les certificats de dégrèvement relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 5) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté n° 2012271071 N 0002/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012272-0172**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 28 Septembre 2012**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de  
signature à J. PECHA, A. BONNAL, R.  
CELANTE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

**Pôle fiscal Paris Sud Ouest**

**Arrêté portant délégation de signature**

L'Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à M. André BONNAL, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle fiscal de Paris Sud Ouest, à l'effet de :

- 1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution sans limite;
- 2) en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes;
- 3) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 4) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales ;
- 5) statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sans limitation de montant ;
- 6) signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 7) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal Paris Sud Ouest, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à Mme Janine PECHA, administratrice générale des finances publiques, responsable du pôle fiscal de Paris Sud Ouest, à l'effet de :

- 1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution sans limite;
- 2) en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes;
- 3) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 4) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales ;
- 5) statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sans limitation de montant ;
- 6) signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 7) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal Paris Sud Ouest, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à M. Renzo CELANTE, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle fiscal de Paris Sud Ouest, à l'effet de :

- 1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution sans limite;
- 2) en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes;
- 3) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 4) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales ;
- 5) statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sans limitation de montant ;
- 6) signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 7) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle fiscal Paris Sud Ouest, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013002-0012**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 02 Janvier 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à F. DOUIS, administrateur des finances publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2 janvier 2013

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1

DELEGATION GENERALE

**François DOUIS**, Administrateur des Finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des finances publiques de classe  
exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013032-0007**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 01 Février 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté préfectoral portant délégation des  
signature à Denis MICHEL, responsable du SIE  
de Paris 8e Roule Hoche



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02  
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord Est

### Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;  
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

#### Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée à Monsieur **Denis MICHEL**, chef des services comptables, responsable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement, Roule Hoche, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 €;
- 2) statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale - ou de la taxe professionnelle pour les années antérieures à 2010 - formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du centre, quel que soit le montant de la demande ;
- 3) signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement Roule Hoche et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1<sup>er</sup> février 2013

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DES FINANCES  
Arrêté N° 1015032-0007 - 08/02/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013035-0005**

**signé par Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt d'Ile de France  
le 04 Février 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Décision portant Subdélégation de signature  
de la directrice régionale et  
Interdépartementale de l'Alimentation et de la  
Forêt d'Ile- de- France (FRANCE AGRIMER)





PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

## **DECISION**

### **portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (FranceAgrimer)**

#### **La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région d'Ile-de-France**

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le livre VI du code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,

Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu la convention en date du 8 décembre 2009 entre le Directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n°13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4,

Vu la décision du directeur général N°FranceAgriMer/ST/2012/18 en date du 27 décembre 2012 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,

Vu la décision préfectorale du 14 janvier 2013 du représentant territorial de FranceAgriMer, Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation de signature est donnée à :

Madame Bernadette LATOUR, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

**Article 2** : la décision n°2012 033 du 19 octobre 2012 est abrogée;

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le - 4 FEV. 2013

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France**

**Marion ZALAY**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le  
directeur régional  
le 05 Février 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

portant subdélégation de signature pour  
l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire et en matière de commande  
publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-111  
portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013004-0015 du 4 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris modifiant l'arrêté n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

Vu l'arrêté préfectoral n°2013008-0004 du 8 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IdF n° 2013-1-107 du 25 janvier 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de Madame la Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

## **ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET**

### **SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Christian CURE, directeur adjoint en charge du développement durable,
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Mireille VIORA, directrice de projet auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

#### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Christian CURÉ et à M. Michel LAMALLE pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et

services.

2. Subdélégation de signature est donnée à , Mme Mireille VIORA et Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de leurs attributions et relevant des programmes du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie.

## **SOUS-ARTICLE 2 - CABINET**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;
- M. Philippe PERRET, responsable de l'antenne communication DiRIF

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€
M. Philippe PERRET, responsable de l'antenneDiRIF de la communication		Fournitures, études et services	20.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, et en cas d'absence ou d'empêchement à M.Philippe PERRET, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

## **ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE**

### **SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) :

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France :

- subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, adjoint au directeur des routes Île-de-France, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;

- en cas d'absence ou d'empêchement M. Gérald CANON, subdélégation est donnée à Mme Emmanuelle BLANC, adjointe au chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
- M. Jean-François PERRIN, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florian THOMINES, chargé de mission auprès du chef du SEER, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est , et en cas d'absence et d'empêchement , M.Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est.
- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route



(AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**

- M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR ;

- **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion.

- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
  - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
  - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
  - Mme Sarah HARRAULT, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne ;
  - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
  - M. Hervé HUARD, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;
  - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
  - M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Didier CORBIERE, adjoint au chef de l'UER d'Orsay et M. Michel THIAUDIERE,

- chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
  - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
  - M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
  - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
  - Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics au BGA ;
  - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route ;
  - M. Hassen BEN GUIRAT, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef de l'UER de Boulogne-Billancourt ;
  - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
  - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
  - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance ;
  - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
  - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, MM. Christian-Edgard NGUEBENG et Frédéric CARLIER, adjoints au chef de l'UER d'Eragny ;
  - M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
  - M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation,
  - M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER	Emmanuelle BLANC, adjointe au chef du SEER	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du DPR	Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130 000€
Jean François PERRIN, chef du DET	Florian THOMINES, chargé de mission, Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET,	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département informatiques (DSIR)	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Robert HANESSE, chef AGER Est	M.Cyril GIROT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Patrick MONNERAYE, chef AGER Sud	M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord	Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON et, en cas d'absence et d'empêchement, à Mme Emmanuelle BLANC, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3, Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :

- M. Didier CATTENOZ, chef du DPR et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
- M. Jean-François PERRIN, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florian THOMINES, chargé de mission auprès du chef du SEER, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chefs du DET ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M.Cyril GIROT, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route

Est ;

- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande inférieurs à 100 000€ HT.

#### **pour le département des systèmes d'information routiers ( DSIR)**

- M. Alain BOUVIER, chef du département des systèmes d'information routiers, et en cas d'absence ou d'empêchement M.Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département

#### **pour le département des politiques routières (DPR)**

- Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat , et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion,

#### **pour le département exploitation et technologies ( DET)**

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**

- M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
- Mme Sarah HARRAULT, chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne,
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
- M. Hervé HUARD, chef du PCTT Champigny-sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de la maintenance,

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud,
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
- M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Didier CORBIERE, adjoint au chef de l'UER d'Orsay et M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;

- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue ;
- M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**

- Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics du BGA,
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route ,
- M. Hassen BEN GUIRAT, chef de l'UER de Boulogne Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne Billancourt,
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement , M. Alexandre BONNEAU , adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest,

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian-Edgard NGUEBENG et Frédéric CARLIER, adjoints au chef de l'UER d'Eragny
- M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

## **SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, adjoint au directeur des routes Île-de-France, chef du service de modernisation du réseau , à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la

dépense.:

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels,.
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, en cas d'absence ou d'empêchement M.Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest,
- M. Laurent CALVALIDO, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M.Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ,
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest et ,en cas d'absence ou d'empêchement àM. Ghislain FRAMBOURT, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest ,

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR,			
Laurent BAUDET, chef du DMET,	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET,	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent CALVALIDO, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef du DMR Nord-Ouest	Ghislain FRAMBOURT, adjoint au chef du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Éric DEBARLE, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20.000 € HT :

**pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**

- Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opération,
- M. Vincent ROUCOU-DAVID, responsable d'opération
- M. Jean DA COL, responsable d'opération,
- M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opération,
- Mme Camille REMY, responsable d'opération.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**

- Mme Cécile RAOUX, responsable d'opération,
- M. Anatole CAULET, responsable d'opération,
- M. Roger BLAIZE, responsable d'opération,
- M. Vincent GILARD, responsable d'opération
- M. Guillaume FAYE, responsable d'opération

**pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**

- M. Laurent NICOLE, responsable d'opération,
- M. François CRUMIERE, responsable d'opération,
- M. Mathias RACHET, responsable d'opération,
- M. Loïc MIGNON, responsable d'opération,
- M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opération,
- Mme Malvina SIMON, responsable d'opération.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**

- Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opération,
- M. Yves DANTEC, responsable d'opération,
- M. Rolin MARQUES, responsable d'opération,
- Mme Hélène SIRI, responsable d'opération ,
- M. Claude DRONNIER, responsable d'opération.

**pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Patricia RADJOU , chef du bureau

**SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU**

**Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, adjointe au directeur des routes Île-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE,
- M. Christophe HUSSER, chef du département d'ingénierie Est (DIE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre PEYRAC, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art (DIOA),
- M. Laurent-Félix BLANC, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) et, en cas d'absence ou d'empêchement, Simon CHAMORET-DEVERGNE, adjoint au chef du DIO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Christophe HUSSER, chef du DIE	Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent-Félix BLANC, chef du DIO	Simon CHAMORET-DEVERGNE, adjoint au chef du DIO	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€



2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres de montant supérieur aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 3.2.2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4.000€ HT :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim,
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

## ARTICLE 4 – DIRECTION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ILE-DE-FRANCE

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique,

-M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
Emmanuel NEUVILLE	Philippe JEROME	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre des marchés à bons de commandes relevant de ses attributions.

## ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Pascale ROHAUT, chef du SCEP par intérim
- M. Adrien Kippelen , adjoint au chef du SCEP

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Mme Pascale ROHAUT , chef du SCEP par intérim	Mr Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à Mme Pascale ROHAUT, chef du SCEP par intérim, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières"(n°723)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
- M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Eric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

-M. Pierre-julien EYMARD, chef du service "politique des transports" à compter du 1er février 2013, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :

- M. Arnaud ZIMMERMANN, responsable du département des transports urbains et chef du SPoT par intérim jusqu'au 1er février 2013.
- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
- Mme Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière,

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Jean-julien EYMARD chef du SPOT à compter du 1er février 2013.	Arnaud ZIMMERMANN, responsable du département des transports urbains et chef du SPoT par intérim jusqu'au 1er février 2013	Études et services.	125.000€
	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Etudes et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud ZIMMERMANN jusqu'au 1er février 2013 M. Jean-julien EYMARD pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de

maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;  
-convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;  
-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;  
-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**

- M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction( SBDEC)
- M. Marc JAOUEN, adjoint au chef de service et chef du département Qualité et Développement durable,
  - Mme Florence DERUMIGNY, M. François BOURGEOIS, M. Mathieu GATEL chargés d'études, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JAOUEN,
- Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-françois LATGER
  - Mme Christiane Dupleix, M. Hugo BERTHELE, M. David PILLON chefs de pôle au DSI, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARILLA.

**pour le SBDEC - antenne Nanterre**

- M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC,
  - Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,
  - M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,
  - M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

**pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,
  - M. Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC
  - M. Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELAUNAY
  - M. François GROS, responsable de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,
  - Mme Marielle TOUPILLIER, chargée de mission
  - M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

**pour le SBDEC - antenne Créteil**

- , M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim,
  - M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du

SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CROSNIER,  
-M.Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CROSNIER

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**

- M.Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction,
- M. Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable
- Mme Florence DERUMIGNY, chargée d'études
- M. François BOURGEOIS, chargé d'études
- M. Mathieu GATEL, chargé d'études
- Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)
- M. Hugo BERTHELE, chef de pôle au DSI
- M.David PILLON , chef de pôle au DSI

**pour le SBDEC - antenne Nanterre**

- M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC

**pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC
- M. Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF de l'antenne de Rosny-sous- Bois du SBDEC
  - M.Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELAUNAY,
- M. François GROS, responsable de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,
- Mme Marielle TOUPILLIER, chargée de mission de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;
- M.Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

**pour le SBDEC - antenne Créteil**

- M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim,
- M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,
- M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,

-les pièces relatives à la constatation de la dépense.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, chef du SBDEC		Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)	Hugo BERTHELE, David PILLON, chefs de pôle au DSI,	Travaux, Études et services	90.000€
Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable	Florence DERUMIGNY, François BOURGEOIS, Mathieu GATEL, chargés d'études	Travaux, Études et services	90.000€
André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC  Didier BEDUNEAU, responsable de QSAO (antenne de Nanterre du SBDEC)  Caroline LORENZ, responsable de CP1 (antenne de Nanterre du SBDEC)  Tristan MUET, responsable de CP2 (antenne de Nanterre du SBDEC)		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC  Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB1SF (antenne de Rosny-sous-Bois)		ravaux, Études et services	90.000€



François GROS, responsable de l'EPB2 (antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC) Marielle TOUPILLIER, chargée de mission (antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC)  M.Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC			
Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim		Travaux, Études et services	90.000€
Thierry STROBEL, adjoint au chef de l'antenne de Créteil du SBDEC	M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,  Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France (antenne de Créteil du SBDEC)	Travaux, Études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

4. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 300 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. André DELANNAY, Mme Claire CHABRIER-GAY et M. Daniel CROSNIER, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 90 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant avenant compris ne dépasse pas 90 000 €, à l'effet de signer les avenants emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

## **ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports

-M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE

-M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés

-M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers

-Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions aux personnes suivantes:

-Mme Marion ESCARGUEIL, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,

-M. Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,

-M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,

-M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,

-M. Richard JANIAC, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ , à :

-Mme Marion ESCARGUEIL, chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières, au service sécurité des transports.

## **ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
- M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF, ,
- Mme Bernadette Faure-Alibert, secrétaire générale déléguée CETE,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des ressources humaines,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

**pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

**pour le secrétariat général délégué à la DiRIF**

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;
  - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
  - M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :
- M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique,
- M. Christophe CAPELLIER, pôle informatique,

**–pour le secrétariat général délégué au CETE**

- M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF.

**–Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€
		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG		Travaux	90.000 €

délégué DiRIF		Fournitures, études et services	50.000 €
Bernadette AURE-ALIBERT , SG déléguée CETE		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions ;

**pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Celestin NEULLAS, responsable de l'unité service à l'utilisateur

**pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF**

-M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH
- Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH
- Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, ( BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ ;

- M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique
- M. Christophe CAPELLIER, pôle informatique,

-Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques

**pour le secrétariat général de la DRIEA délégué au CETE**

-M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF,

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, chargée de marchés,

- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

## ARTICLE 11 – UNITES TERRITORIALES

### SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

#### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " ( n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Jean Jacques MUR, chef de la mission d'appui au pilotage local

#### –Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Jean-Jacques MUR	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## **SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François BERTRAND, directeur d'unité territoriale
- Mme Magali PINON-LECONTE, directrice adjointe
- M. Thierry KEHRINGER, chef du service sécurité, éducation routière
- Dorothee DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Mme Françoise BARON, chargée du suivi budgétaire, et du contrôle de gestion
- Mme Valérie LEGELEY, adjointe au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargée de la gestion des ressources humaines de proximité.

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François BERTRAND	Thierry KEHRINGER, Catherine JARRY, Magali PINON-LECONTE	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

### SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITRIORIALE 93

#### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, chargée de mission auprès du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France et chargée de l'intérim de l'unité territoriale,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière,
- M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER
- Mme Fanny HERVE, au chef du service aménagement et développement du territoire par intérim,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toute pièces relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :  
Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du bureau des ressources et de la logistique par intérim.



3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,  
-M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

#### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Mme Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, Aline CHERTON-SAUNIER,  Monsieur Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

#### **SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94**

##### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances : :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale,

-M. Philippe STIEVENARD, directeur d'unité territoriale adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON

-Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

-Mme Julia MAYENAQUIBY, gestionnaire des achats et de la comptabilité.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Philippe STIEVENARD, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## **ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, adjointe au chef du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM), responsable d'unité par intérim ;
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité par intérim ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- Mme Louisa DJENNADI, valideur ;
- Mme Camille MARTINE, valideur ;
- Mme Emilie NIKOU, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Sonia LOPES, valideur
- Mme Mélissa RAMIER, valideur
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur
- Mme Gizlaine EL AKROUCHE, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS :

- Mme Faridat ABDALLAH
- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mr Amédée BATOUMENI-LOUYA
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Valérie BOUHRAOUA
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mme Cynthia LOIAL
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Souaade MOKEDDEM
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET

## **-Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

### **ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES**

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1- 083 du 16 janvier 2013 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le **05 FEV. 2013**

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

  
Jean-Claude RUYSSCHAERT

